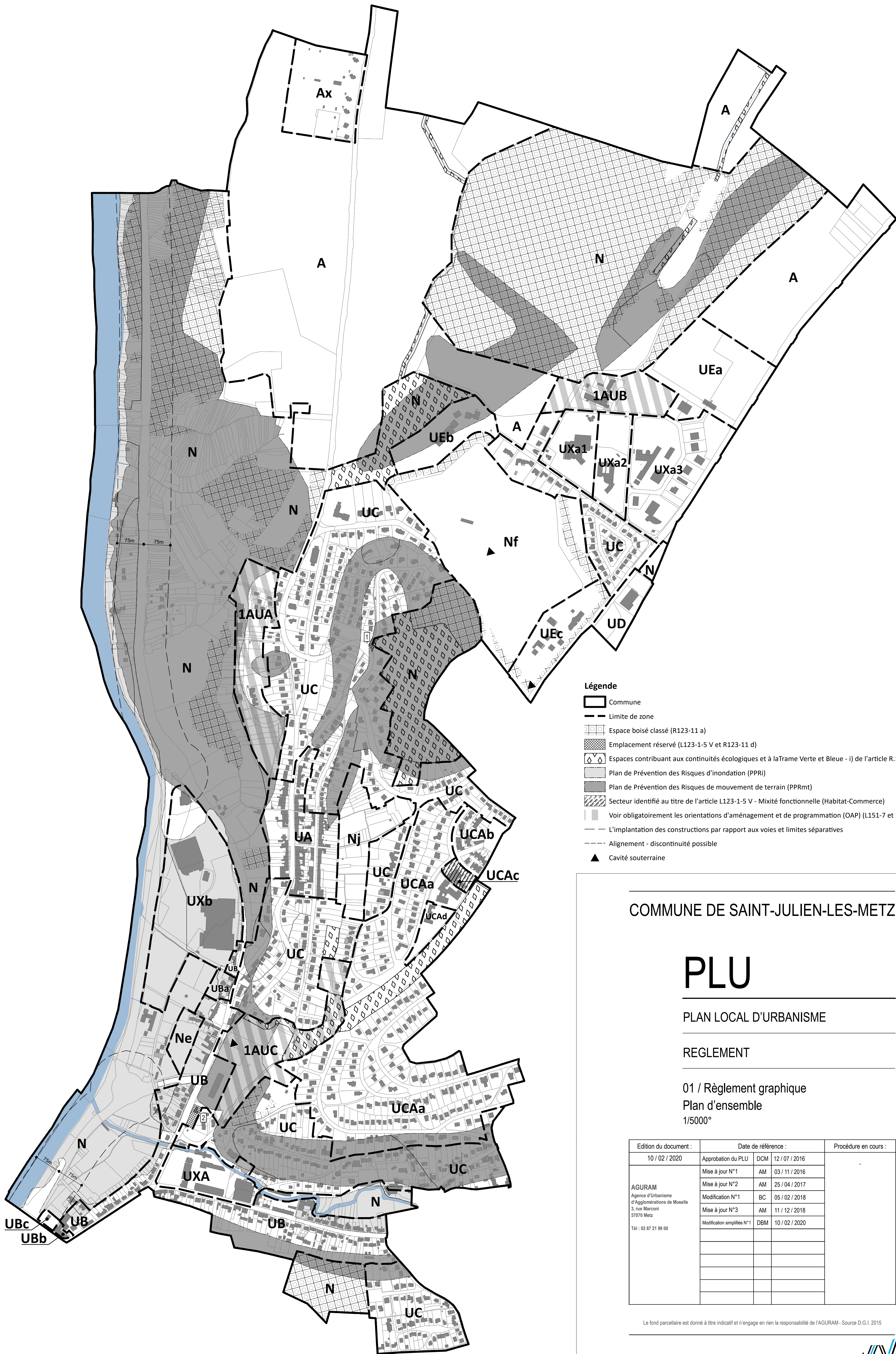




- Légende**
- Commune
 - Limite de zone
 - Espace boisé classé (R123-11 a)
 - Emplacement réservé (L123-1-5 V et R123-11 d)
 - Espaces contribuant aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue - i) de l'article R.123-11
 - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI)
 - Plan de Prévention des Risques de mouvement de terrain (PPRmt)
 - Secteur identifié au titre de l'article L123-1-5 V - Mixité fonctionnelle (Habitat-Commerce)
 - Voir obligatoirement les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-7 et R123-3 1)
 - L'implantation des constructions par rapport aux voies et limites séparatives
 - Alignement - discontinuité possible
 - Cavité souterraine

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-METZ

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

01 / Règlement graphique
Plan d'ensemble
1/5000°

Edition du document :	Date de référence :		Procédure en cours :
10 / 02 / 2020	Approbation du PLU	DCM 12 / 07 / 2016	
AGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle 3, rue Marconi 57070 Metz Tél : 03 87 21 99 00	Mise à jour N°1	AM 03 / 11 / 2016	
	Mise à jour N°2	AM 25 / 04 / 2017	
	Modification N°1	BC 05 / 02 / 2018	
	Mise à jour N°3	AM 11 / 12 / 2018	
	Modification simplifiée N°1	DBM 10 / 02 / 2020	

Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.I. 2015